Envoyé en préfecture le 02/04/2024 Recu en préfecture le 02/04/2024

Publié le02/04/2024 sur le site internet

ID: 038-213800840-20240328-2024\_025-DE





MAIRIE DE CHARNECLES 260, CHEMIN DE L'EGLISE 38140 CHARNECLES Tél. 04.76.91.07.29

Fax. 04.76.93.27.26

e-mail: accueil@ville-charnecles.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 28/03/2024
Délibération N°2024-025

Nombre	Présents : 9	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à	
d'élus : 15		vingt heures, l'assemblée dûment convoquée,	
Absent(s): 6	Procuration(s): 2	s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de	
Date de convocation : 22/03/2024			

# Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Yvette COLLIAT, Gilles LANÇON, Luc PASCAL, Pascale POMMIER.

## Ont donné procuration :

Cédric POMMIER a donné pouvoir à Bertrand RICHARD; Pascal PRALY a donné pouvoir à Gilles LANÇON;

#### Absents:

Maryse BOUCLET, Sophie BOURDIS-GOUYON, Cédric POMMIER, Xavier PEDRAZZOLI, Pascal PRALY, Christine LABBÉ

Secrétaire de séance : Marie-Christine ROBIN.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

# <u>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 février</u> 2024

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 février 2024.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 10 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 1 abstention ».

# DÉLIBÉRATION 2024–025 : FINANCEMENT PREVISIONNEL DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE ET DE TELECOMMUNICATION DU CHEMIN DE L'EGLISE

**VU** la délibération 2023-008 du 23/02/2023 relative au financement prévisionnel des travaux d'enfouissement sur le réseau de télécommunication du chemin de l'église ;

**VU** l'étude de faisabilité présentée par TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) et le chiffrage actualisé de l'enfouissement du réseau électrique et téléphonique sur le chemin de l'église ;

**CONSIDERANT** le projet de création d'un parvis commun à la mairie, à l'école et aux salles associatives ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de ce projet qui vise notamment à sécuriser les déplacements des piétons, il est possible de faire des travaux d'embellissement ;

Madame le maire lui ayant laissé la parole, Monsieur Bertrand RICHARD, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, **EXPLIQUE** que la participation finale concernant ces travaux a été réactualisée.

Il **DIT** qu'en effet, le premier chiffre provisoire a été fait d'après un premier avant-projet sommaire qui a depuis été affiné.

Il **INFORME** l'assemblée que cette nouvelle délibération abroge la délibération n°2023-008 prise par le conseil municipal le 23/02/2023.

Il **PRECISE** que les travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité restent intégralement pris en charge par TE38 pour un montant de 67 863 €. Le coût sera nul pour la collectivité.

Il **PRESENTE** les montants actualisés relatif aux travaux sur le réseau France télécom tels que définis ci-après :

MONTANTS DEFINITIF DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU FRANCE TELECOM CHEMIN DE L'EGLISE			
Prix de revient prévisionnel TTC	17 703,00 €		
Participation France télécom	3 660,00 €		
PARTICIPATION COMMUNE	14 043,00 €		
Dont participation aux frais de TE38	428,00€		
et contribution aux investissements	13 615,00 €		

Il **DIT** qu'afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet de travaux et du plan de financement, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveaux présentés ;

Envoyé en préfecture le 02/04/2024 Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID: 038-213800840-20240328-2024\_025-DE

- prendre acte de la contribution aux investissements sachant que ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux. Tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire ;
- engager le montant total de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**APRES EN AVOIR DELIBERE** par «11 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention », à l'unanimité,

**PREND ACTE** du projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération ainsi présentés pour un montant de 14 043 €.

**PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour un montant de 428 €.

**PREND ACTE** de la contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de opérations et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 13 615 €.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 29/03/2024

**Le maire,** Nadine REUX.

